

Communauté de Communes  
du Comté de Grimont

**COMPTE-RENDU**

**Réunion du Conseil Communautaire le 26 juin 2002**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni mercredi 26 juin 2002 à 20 h 30 Salle des Fêtes à Barretaine sous la présidence de Monsieur Yves-Marie LEHMANN.

Etaient présents : Yves-Marie LEHMANN (Président), Alain GUYOT, Jean-François GAILLARD, Emile ETIEVANT, Jean LETROUBLON, Yves DECOTE, Dominique MENETRIER, André LAMBERT (Vice-Présidents), Laurent THIERY, Jean-Paul BUCHET, Yves LANDRY, Pascal LAGALICE, Roland BERTHELIER, Bernard BRENAUX, Christian SOMMER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Monique BALLERY, Yves LUBRINA, Robert TOURNIER, Gérard BOUDIER, Serge GREUSARD, Jean-Pierre KOEGLER, Robert LACROIX, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Claude RENAUDIN, Jacques BULABOIS, Annie JACQUOT, Augustin MONNERET, Dominique BONNET, Jocelyne BONNIVARD, Gilbert BULABOIS, Véronique LAMBERT, Michel VIEILLE, Jacques LHOMME, Michèle CLEMENT, Marie-Pascale VASSET, Ghania MAYOT, Maryse LAMY, Pierre CATHENOZ, Armande REYNAUD, Philippe NOIR, Andrée ROY, Roland CHAILLON, Alphonse KLUR, Claude BONNOT, Annie REGAZZONI.

Assistaient à titre consultatif : Pierre SAILLARD (Trésorier de la Communauté de Communes), Monique REVERCHON, Cyril BINET, Joël CHASSOT.

Etaient Excusés : Jean-Claude CHARONDIERE, Maurice MIDOL, Sébastien RISPAL, René ANTOINE, Didier VANDERBECKEN, Pierre-Yves COLNOT, Jean-Marc GERDY, Pierre DENETRE, Olivier NICOD, Rémi CHEVENNEMENT, Denis MEUNIER, Thierry DUMONT, Alain ROMANET, Françoise BERTHIER, Louis GUYOT, Guy VIONNET, Robert PENETRA, Bernard BUHON, Hubert MOTTET, Danièle CARDON, Jean-Jacques DE VETTOR, Stéphane BONNOTTE, Gérard BULLE, Chantal GOUDEY, Marie-Ange NICOULIN, Jacqueline NOURDIN, Jean-Claude COLLIN, Anny JEANNIN, Danièle MARCHI, Jacques MIGNOT, Marc METIFEU.

Etaient absents : Gabriel PARIS, Noël FOURNIER, Jean SONNEY, Michel BONTEMPS, Fabrice LOMBARD.

Secrétaire de séance : Robert TOURNIER

★★★★★

Monsieur André LAMBERT, Maire de Barretaine souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

**1 / Installation de 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant**

Le conseil communautaire procède à l'installation de :

- Monsieur Alphonse KLUR, délégué de la commune de Poligny suite à la désignation par le conseil municipal de Poligny le 21 mai 2002,
- Messieurs Robert TOURNIER et Thierry DUMONT, délégués titulaire et suppléant de la commune de Darbonnay suite à l'adhésion de cette commune - arrêté préfectoral n° 814 du 12 juin 2002.

Le conseil communautaire est donc composé de 60 délégués.

## **2 / Procès verbal de la séance du 27 mars 2002**

Messieurs Roland CHAILLON et Alphonse KLUR informent qu'ils ne prendront pas part à ce vote, n'étant pas délégués à la date du 27 mars 2002.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité des votants sans observations.

## **3 / Affaires générales : extension d'une commission**

Le Président rend compte des délégations qu'il a accordées aux Vice-Présidents :

- 1<sup>er</sup> Vice-Président, Alain GUYOT : finances,
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Jean-François GAILLARD : révision des statuts communautaires et aux relations avec le Conseil Général,
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Emile ETIEVANT : affaires générales et évolution des moyens,
- 4<sup>ème</sup> Vice-Président, Jean LETROUBLON : urbanisme et aux travaux,
- 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Yves DECOTE : Environnement et au Tourisme,
- 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Dominique MENETRIER : animation et communication,
- 7<sup>ème</sup> Vice-Président, André LAMBERT : affaires économiques.

Dans l'attente de la refonte des statuts, l'assemblée décide par 46 voix pour et 2 abstentions de compléter les compétences de la commission des finances par les affaires générales et le personnel. Ces dernières compétences seront gérées sous la présidence de Messieurs Alain GUYOT et Emile ETIEVANT.

## **4 / Adoption du compte administratif et affectation du résultat**

Monsieur Alain GUYOT, Vice-Président délégué aux finances présente les comptes administratifs 2001 de façon détaillée suivant les documents dont chaque conseiller a été destinataire.

➤ BUDGET PRINCIPAL	
- Fonctionnement dépenses	1 408 521.72 F
- Fonctionnement recettes	1 920 323.66 F
- Investissement dépenses	1 274 144.62 F
- Investissement recettes	1 550 788.47 F
➤ BUDGET ANNEXE "LOCAUX INDUSTRIELS"	
- Fonctionnement dépenses	295 232.90 F
- Fonctionnement recettes	331 732.94 F
- Investissement dépenses	1 737 588.99 F
- Investissement recettes	1 306 101.59 F

Après que le Président se soit retiré de la séance, et sous la présidence de Monsieur Alain GUYOT, l'assemblée adopte le compte administratif 2001 du budget principal et du budget annexe "locaux industriels par 42 voix pour et 5 abstentions.

Le compte de gestion de Monsieur le Receveur, conforme aux écritures du compte administratif, est adopté à l'unanimité.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

- BUDGET PRINCIPAL
  - 78 023.70 € au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté",
  - 33 225.97 € au compte 001 "excédent antérieur reporté".
- BUDGET ANNEXE "LOCAUX INDUSTRIELS"
  - 5 060.49 € au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" permettant ainsi de financer une partie du solde déficitaire au compte administratif 2001,
  - 55 422.45 € au compte 001 "déficit d'investissement reporté".

Le Président remercie Monsieur Pierre SAILLARD et ses services pour leur collaboration, Messieurs Emile ETIEVANT et Alain GUYOT pour le suivi des finances et le personnel administratif de la communauté de communes.

Suite à plusieurs demandes et notamment celle de Monsieur Jean-Pierre KOEGLER, il est décidé d'accompagner pour le prochain compte administratif les documents comptables par des documents de synthèse.

En réponse aux demandes de Messieurs Philippe NOIR, Roland CHAILLON, Gérard BOUDIER et Yves LUBRINA, il est précisé qu'à ce jour :

- la communauté de communes compte 4 emplois à temps plein dont un temps partiel (50%), plus 3 emplois à temps non complet (un à 50%, un à 6/35<sup>ème</sup> et un à 4/35<sup>ème</sup>).
- l'assurance perte de loyer couvre uniquement les loyers de la conserverie artisanale. Sont exclues de la garantie les loyers simples de location à 23 mois,
- le compte administratif permet d'apprécier une situation saine.

## **5 / Indemnités des élus**

Le Président informe l'assemblée que le régime indemnitaire est calculé selon la loi du 27 février 2002 dite démocratie de proximité et suivant le nombre d'habitant de la Communauté de Communes qui se situe dans la tranche de 10 000 à 19 999 habitants.

Un débat s'instaure. Monsieur Serge GREUSARD attire l'attention sur le fait que l'indemnité est liée à l'exercice d'une délégation. Monsieur Robert TOURNIER trouve la proposition élevée par rapport à d'autres structures intercommunales, Monsieur Roland CHAILLON par rapport aux produits fiscaux et Monsieur Alphonse KLUR par rapport aux projets. En outre, Messieurs Jean-Louis DUFOUR et Roland CHAILLON pensent souhaitable de faire évoluer les indemnités avec les compétences réellement exercées.

Le conseil communautaire adopte par 41 voix pour, 4 voix contre et 3 absentions le régime indemnitaire présenté soit :

- Président 33 % de l'indemnité brute maximale (1 469.37 €)  
soit au 01/03/2002 la somme de 484.89 € brut mensuel  
à verser à compter du 7 mai 2002
- 1<sup>er</sup> Vice-Président 57 % de l'indemnité brute maximale (587.75 €)  
soit au 01/03/2002 la somme de 335.02 € brut mensuel  
à verser à compter du 31 mai 2002
- 2<sup>ème</sup> à 7<sup>ème</sup> Vice-Présidents 39 % de l'indemnité brute maximale (587.75 €)  
soit au 01/03/2002 la somme de 229.22 € brut mensuel  
à verser à compter du 31 mai 2002

A la demande de Monsieur Jean-Pierre KOEGLER, l'exécutif va travailler sur les moyens à mettre en œuvre pour mieux informer les membres du conseil communautaire.

## **6 / Indemnités de stage**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de verser une indemnité de stage d'un maximum de 380 € à Mademoiselle Julie DUBREZ qui réalise une synthèse technique de l'ensemble des établissements présents sur le territoire de la communauté de communes. Cette indemnité couvrira le travail réalisé ainsi que ses frais de déplacement. Les crédits sont inscrits au BP 2002.

## **7 / Acquisition d'une tondeuse et virement de crédit**

Afin d'acquérir une tondeuse mieux adaptée à l'ensemble des tâches à réaliser, l'assemblée décide à l'unanimité d'augmenter le poste 2188 "autres immobilisations corporelles" par prélèvement sur l'article 020 "dépenses imprévues" pour un montant de 400 €.

A la demande de Monsieur Robert TOURNIER, il est souhaité de lancer une réflexion sur l'entretien des rivières notamment dans le cadre d'une extension de compétence.

## **8 / Composition de la commission d'appel d'offres (CAO)**

Suite au mouvement de certains élus, le conseil communautaire décide par 47 voix pour et 1 abstention de remplacer Messieurs René COURTOIS et Paul ROY par Messieurs Gérard BOUDIER et Jean-Pierre KOEGLER respectivement.

## **9 / Contrats de location**

L'assemblée décide à l'unanimité de louer 3 bureaux à l'étage de la pépinière tertiaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2002 et pour une année à Monsieur ZERROUK afin de lui permettre de développer son activité nationale dans l'envoi et le transport de petit colis.

Il est également décidé d'établir un avenant avec la Société Jade Evolution pour lui permettre d'intégrer un autre bureau (afin de laisser celui de l'étage à Monsieur ZERROUK) et ainsi réduire sa surface de location à 16 m<sup>2</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2002 et pour une durée de 23 mois.

## **10 / Indemnités d'assurance**

Le conseil communautaire autorise le Président à l'unanimité à encaisser l'indemnisation de la société GROUPAMA d'un montant de 476.83 € en remboursement de la totalité des frais de réparation suite au gel de tuyaux situés dans la pépinière agro-alimentaire.

Il décide également d'autoriser le Président à encaisser pour l'avenir toutes indemnités d'assurances correspondant à des règlements de dossiers.

## **11 / Questions et informations diverses**

### ➤ **Décision modificative budget général : ouverture de crédit**

Afin de régulariser définitivement l'intégration des travaux de la zone "Au Velours", l'assemblée décide à l'unanimité d'ouvrir les crédits suivants au budget général :

- Dépenses : 2111 "terrains nus"	+ 1 876 €
- Recettes : 2113 "terrains aménagés autres que voirie"	+ 1 876 €

### ➤ **Vente de terrains en zone "Au Velours"**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de vendre une parcelle de 1 899 m<sup>2</sup> au prix de 1.98 € le m<sup>2</sup> située dans la zone industrielle "Au Velours" à Monsieur GENIN, domicilié à Sirod, qui fabrique des charrettes et remorques utilitaires de loisirs.

➤ La CDEC (commission départementale d'équipement commerciale) a émis un avis favorable pour la création d'un INTERMARCHÉ à Poligny de 2 500 m<sup>2</sup> de surface de vente par 4 voix pour, une contre et une abstention.

➤ La prochaine séance du conseil communautaire aura lieu au plus tard le 25 septembre prochain.

➤ A la question de Monsieur Alphonse KLUR sur l'avenir de la communauté en matière de personnel, Monsieur le Président rappelle la nouvelle affectation de l'agent de développement qui a quitté le secteur agro-alimentaire de la communauté de communes pour être affecté au Pays en qualité également d'agent de développement. En outre, la réflexion en cours sur l'évolution des compétences de la communauté de communes se traduira par une évolution en matière de personnels. Les Vice-Présidents devront travailler avec les commissions sur le rapport en cours d'élaboration par Marie-Paule CHAMBRU.

- Monsieur Roland CHAILLON demande si la communauté participera à des salons agro-alimentaire. Le Président répond par l'affirmative sur un salon en 2002.
- Suite à la réunion du Pays le 25 juin, différentes observations sont faites quant à la faiblesse du Pays sur le plan des équipements culturels et la capacité hotelière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

Robert TOURNIER

Yves-Marie LEHMANN  
Vice-Président du Conseil Régional